

DEVENIR DES SALARIES DE PLUS DE 50 ANS APRES UNE INAPTITUDE MEDICALE DANS LE BTP

Dr P. ARRIGHI , Dr P. CHEVAL

ASTBTP 13



OBJECTIFS

- Estimation du devenir des salariés de + 50 ans après une inaptitude
- Dégager les principaux éléments descriptifs de ces inaptitudes
- Proposer des axes de travail afin d'améliorer l'information et la prise en charge lors de cette procédure

PROTOCOLE

- Enquête descriptive
- Questionnaire anonyme adressé à l'ensemble des inaptes de + 50 ans dans la période du 1/01/04 au 31/12/06
- Saisie et traitement sous Excel des questionnaires retournés sur la période du 27/03/07 au 30/04/07

PLUS DE 50 ANS : INAPTITUDE AU TRAVAIL

Vous avez 50 ans et plus, vous êtes né avant le mois de mars 1957 : merci de répondre à ce questionnaire concernant les motifs et les conséquences de votre inaptitude.

☞ Votre année de naissance : sexe : H F âge lors de votre inaptitude :

- 1-Votre qualification de travail au moment de l'inaptitude :
- Cadre administratif/dirigeant
 - Conducteur de travaux
 - Chef de chantier
 - Chef d'équipe niveau IV
 - Chef de file ou compagnons niveau III
 - Ouvrier professionnel niveau II
 - Ouvrier d'exécution niveau I (manœuvre)
 - Conducteur d'engins/chauffeur PL
 - Grutier
- 2-Effectif de votre entreprise lors de l'inaptitude :
- 1 à 5 salariés
 - 6 à 10 salariés
 - 11 à 20 salariés
 - 21 à 50 salariés
 - Plus de 50 salariés
- 3-Vous avez travaillé dans le secteur du BTP :
- Moins de 5 ans
 - De 5 ans à 10 ans
 - Plus de 10 ans
- 4-Secteur d'activité de votre entreprise lors de votre inaptitude :
- Bâtiment gros œuvre
 - Charpente/couverture/étanchéité
 - Second œuvre
 - (Électricité, plomberie, peinture,etc...)
 - Travaux publics en travaux routiers
 - (Application d'enrobés)
 - Travaux publics en VRD
 - (Pose de canalisations)
- 5-La maladie à l'origine de votre inaptitude a touché :
- La tête
 - Les membres supérieurs
 - (Épaule, bras, coude,avant-bras,poignet,main)
 - Les membres inférieurs
 - (Hanche, cuisse, genou, jambe, cheville, pied)
 - Le dos
 - (Colonne vertébrale cervicale dorsale lombaire)
 - Les poumons, le cœur, les artères
 - Votre état psychique
 - (Dépression, anxiété,...)
 - Un cancer
 - Autres (préciser).....
- 6-Depuis votre licenciement, votre santé s'est-elle :
- Aggravée
 - Stabilisée
 - Améliorée
- 7-Votre inaptitude médicale a été déclenchée suite à : **plusieurs réponses possibles**
- Un accident du travail déclaré
 - Une maladie professionnelle déclarée
 - Une mise en invalidité
 - (1ere ou 2eme catégorie par la sécurité sociale)
 - Une maladie sans rapport avec le travail

- 8-La procédure d'inaptitude s'est-elle déroulée, auprès de votre service de médecine du travail :
- En 2 visites à 15 jours d'intervalle
 - En 1 seule visite
- 9-Avant la procédure d'inaptitude, vous êtes resté en arrêt durant :
- Moins de 1 mois
 - De 1 à 3 mois
 - De 3 à 6 mois
 - De 6 mois à 1 an
 - De 1 an à 2 ans
 - De 2 ans à 3 ans
- 10-Avez-vous bénéficié d'une visite de pré reprise : oui non
- 11-La reprise du travail est intervenue suite à :
- L'arrêt des indemnités journalières par la sécurité sociale
 - La mise en invalidité par la sécurité sociale
 - L'initiative de votre médecin traitant ou spécialiste
- 12-Cette inaptitude a t-elle déclenché :
- Un licenciement simple
 - Une tentative de reclassement au sein de votre entreprise
 - Un licenciement avec procédure prud'homale
- 13-Suite au licenciement :
- Vous avez été au chômage jusqu'à la mise en retraite
 - Vous êtes encore actuellement au chômage depuis :
 - Moins de 6 mois
 - Plus de 6 mois, moins d'1 an
 - Plus d'1 an
 - Vous avez été au chômage puis vous avez trouvé un nouvel emploi:
 - Au bout de moins de 6 mois
 - Entre 6 mois et 1 an
 - Après 1an
- 14-Si un nouvel emploi a été retrouvé, dans quel secteur :
- Agro-alimentaire
 - Automobile, métallurgie
 - Bâtiment et travaux publics
 - Bois, papier, carton, imprimerie, presse, édition
 - Chimie, caoutchouc, plastique
 - Construction électrique et électronique
 - Commerce, textile, vêtement
 - Nettoyage
 - Restauration
 - Transport
 - Autres
- 15-Un dossier de reconnaissance de travailleur handicapé a t-il été constitué : oui non
- 16-Vous avez bénéficié d'une procédure de reclassement: oui non
- Si oui, avec quel organisme :
- 17-Votre médecin du travail vous a t-il aidé dans ce reclassement : oui non
- 18-Suggestions particulières :(par exemple : que vous a t-il manqué qui vous aurait servi lors de cette période de votre vie professionnelle ?)

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION



PRESENTATION DU SERVICE

- Service professionnel du BTP des Bouches-du-Rhône
- 20 médecins, 17 équivalents temps plein
- 5172 entreprises, 45000 salariés environ

METHODOLOGIE

- Période de référence du 1/01/04 au 31/12/06 : 975 salariés déclarés inaptes, soit 2.2% de l'effectif du service
- Les + 50 ans représentent 518 salariés soit 53% de la population des inaptes du service

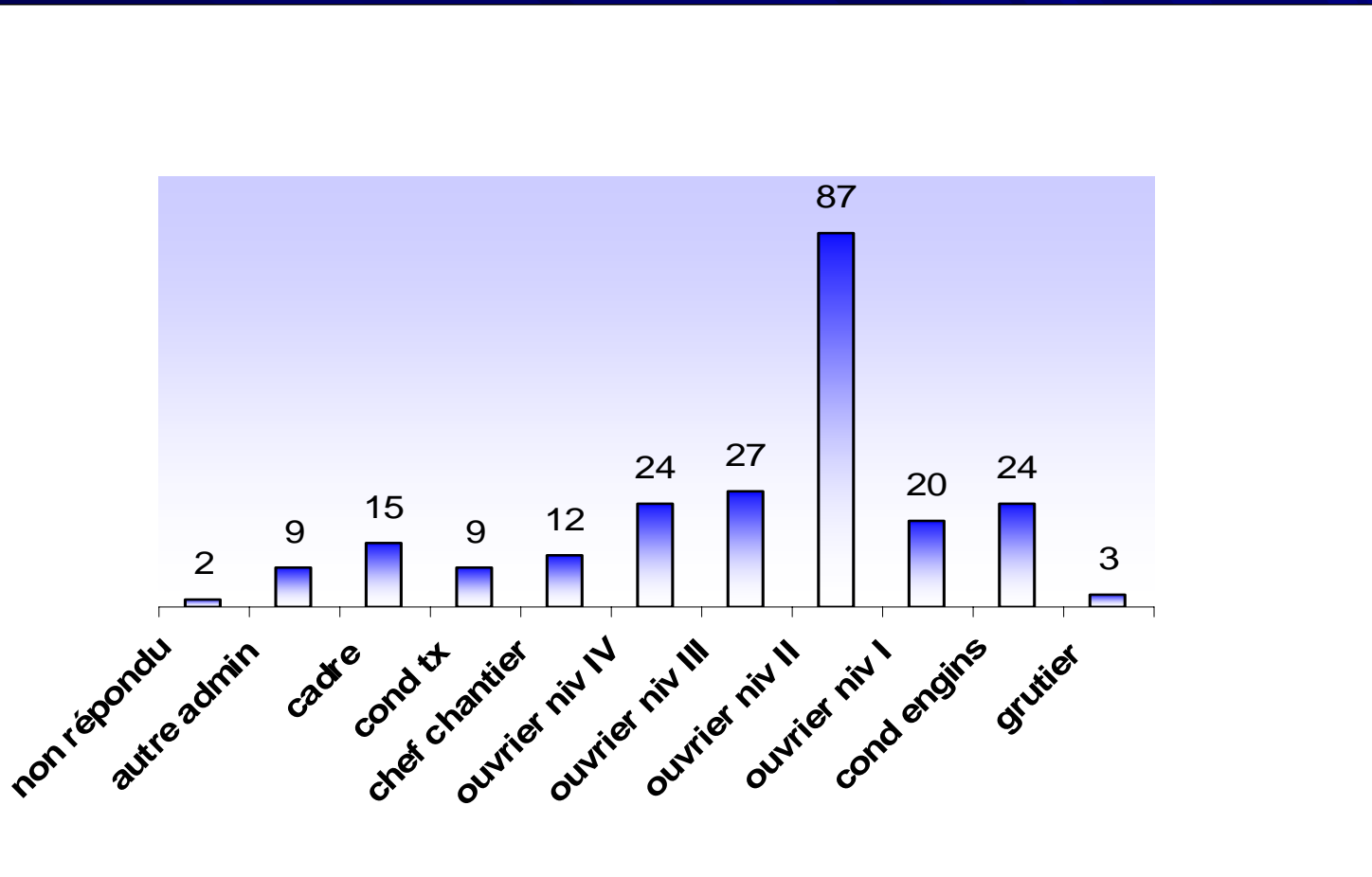
METHODOLOGIE

- 518 Questionnaires adressés au salarié
- 55 retours de la poste
- 230 questionnaires reçus sur la période du 27/03/07 au 30/04/07, soit 44% de réponse
- Seuls 222 ont pu être traités:
 - 5 salariés DCD (questionnaires ré adressés par épouses)
 - 3 inexploitables

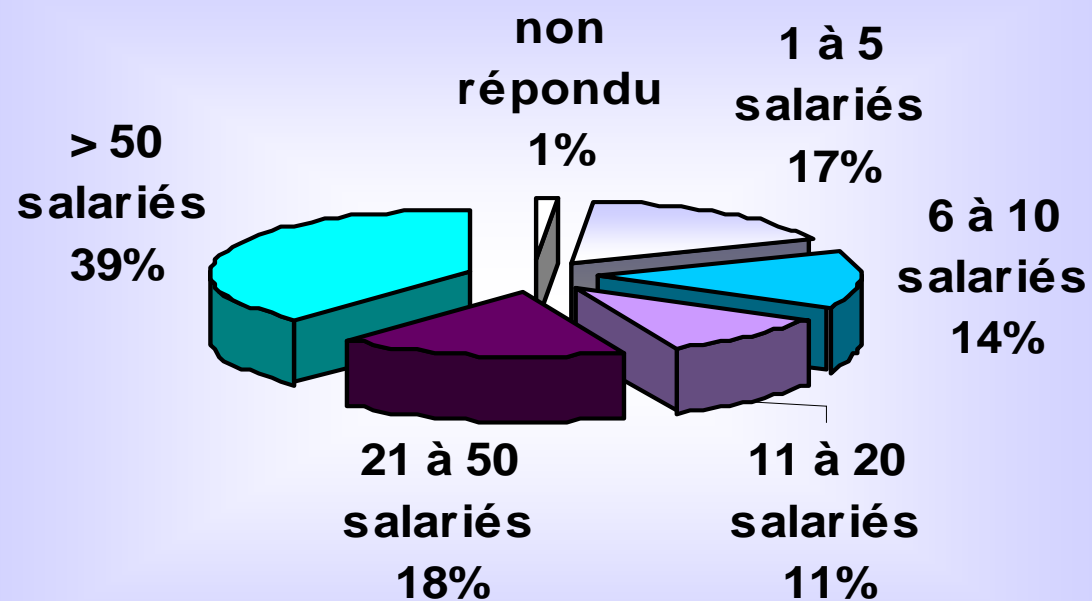
RESULTATS

- 95% d'hommes
- Moyenne d'âge au moment de l'inaptitude:
55 ans ½
- Ancienneté > 10 ans : 90%

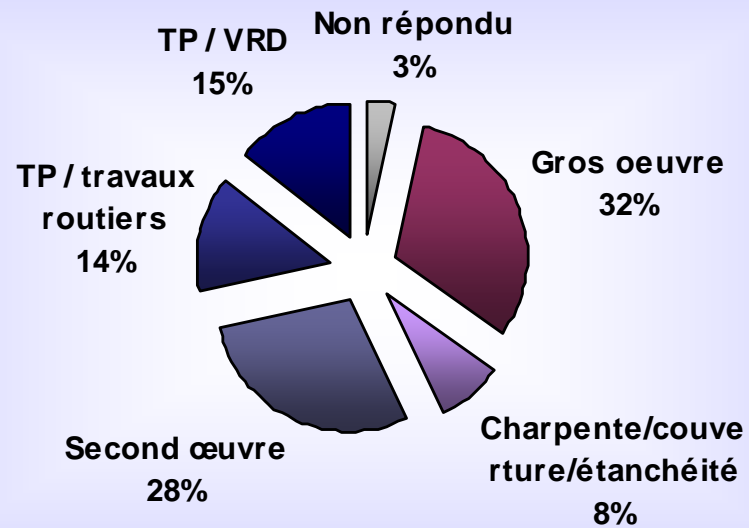
Qualification de travail



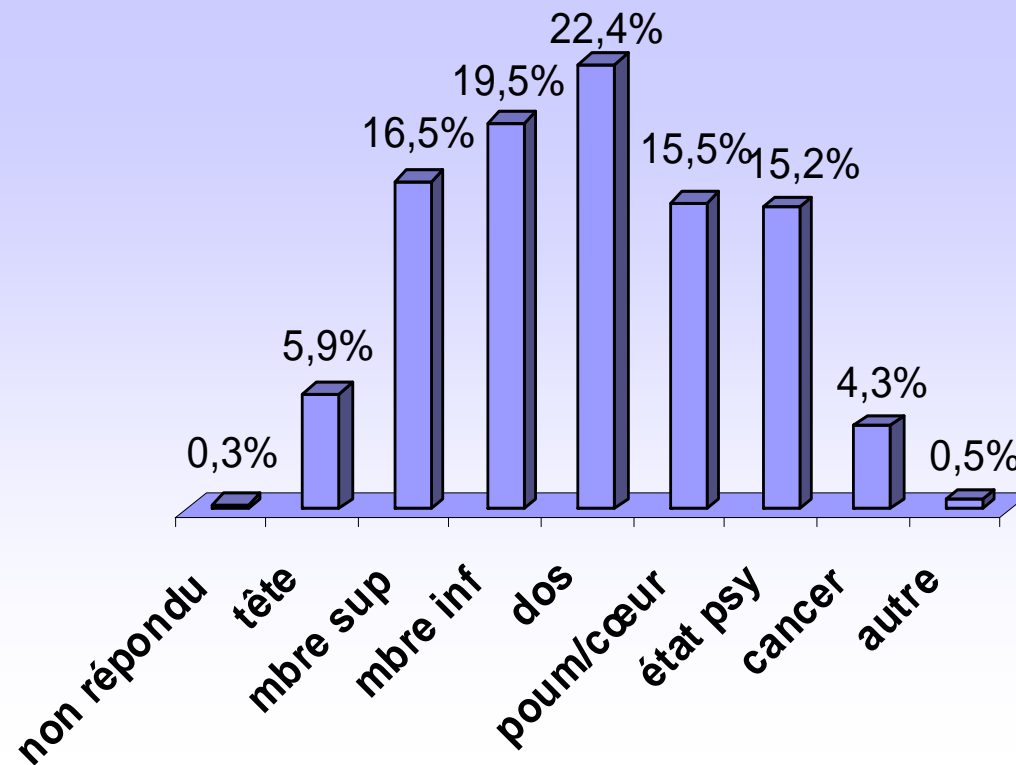
Répartition des inaptés par taille d'entreprises



Secteur d'activité



Maladies à l'origine de l'inaptitude

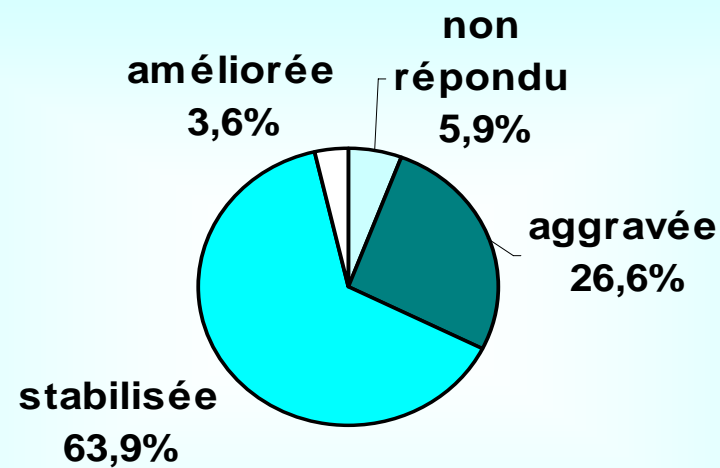


Dr P. ARRIGHI, Dr P. CHEVAL Médecins du travail ASTBTP 13
Congrès DEAUVILLE juin 2007

Troubles psychiques

- 7 femmes / 10
- 25% des maladies du dos associées troubles psychiques
- 5% : origine psychique seule
- Pas de différence en fonction taille entreprise

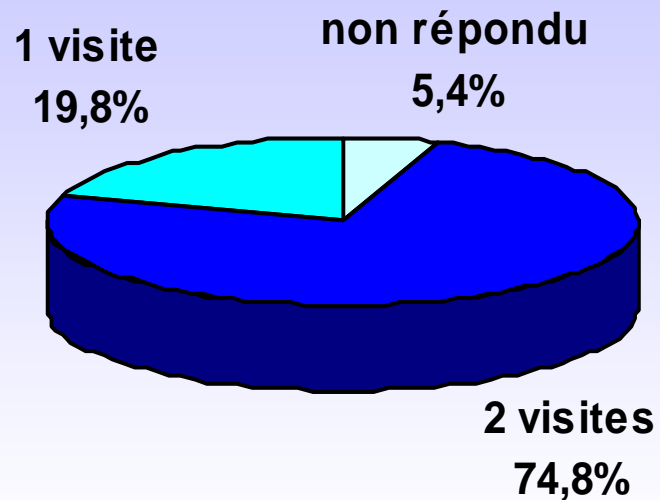
Etat de santé depuis le licenciement



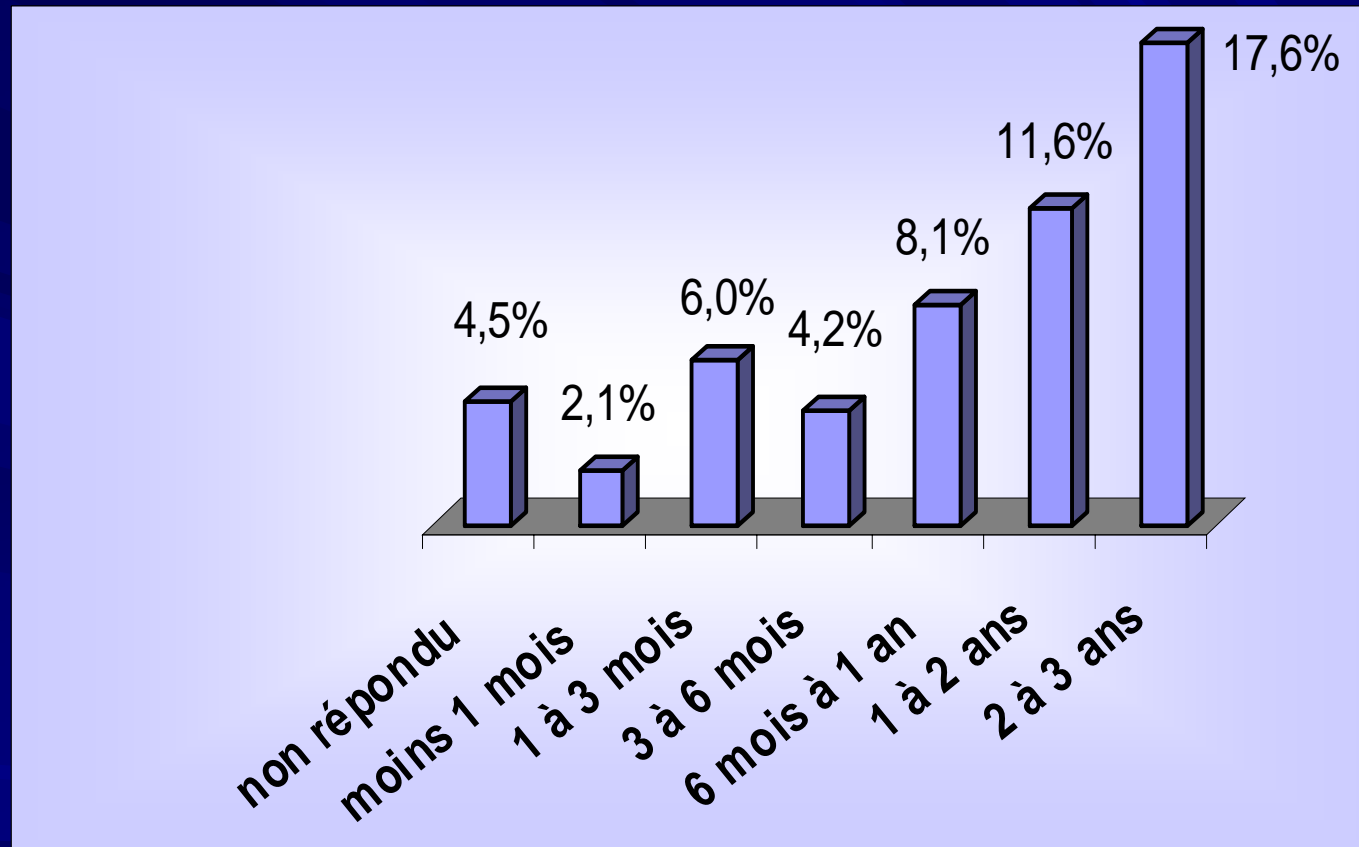
Motif de déclenchement de l'inaptitude

- Invalidité à l'origine de 51.5% des inaptitudes
- Plusieurs motifs possibles : AT, maladie, MP
- 36% ont pour cause un AT, 23% une maladie, 19% une MP

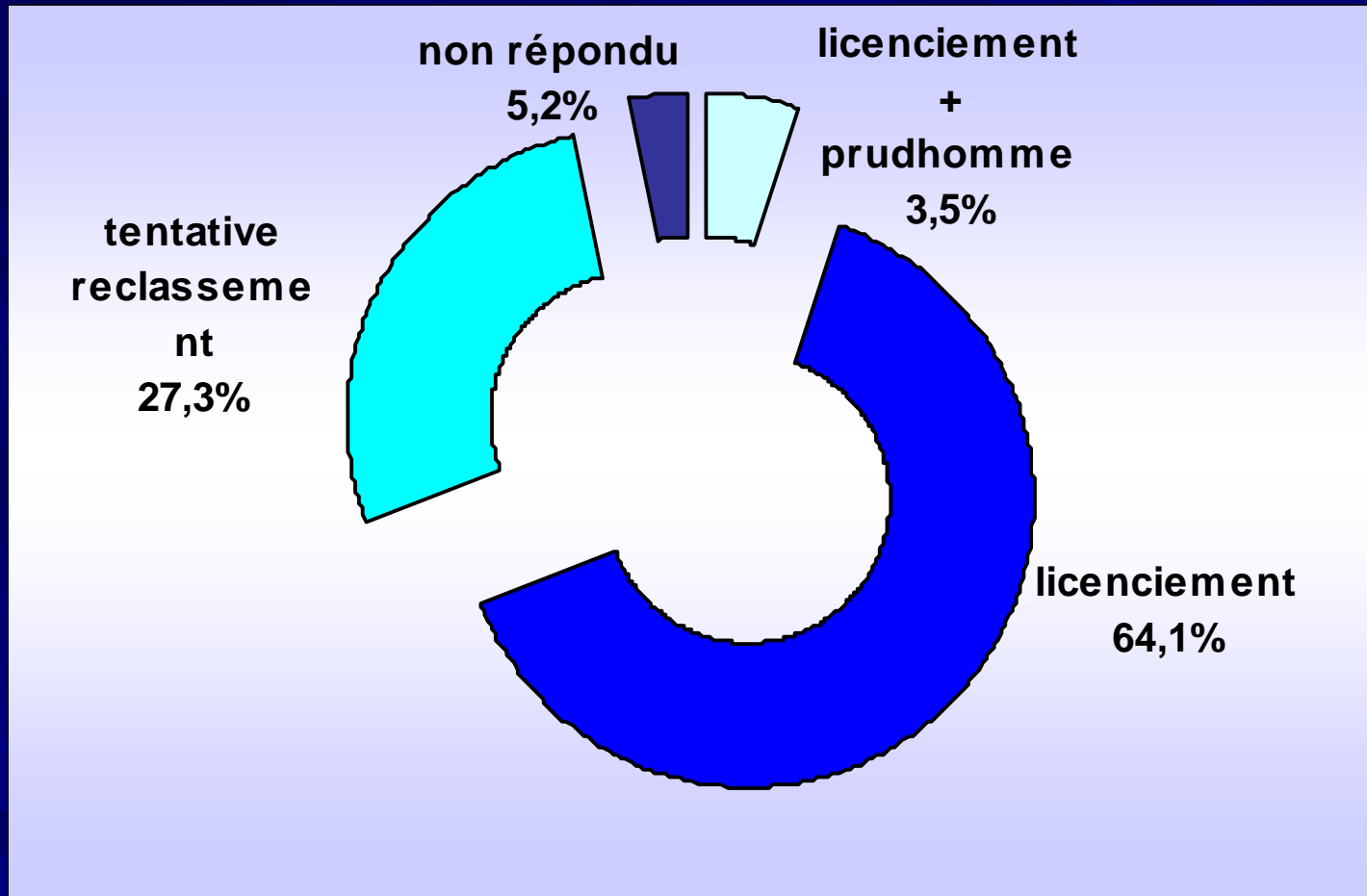
Procédure d'inaptitude



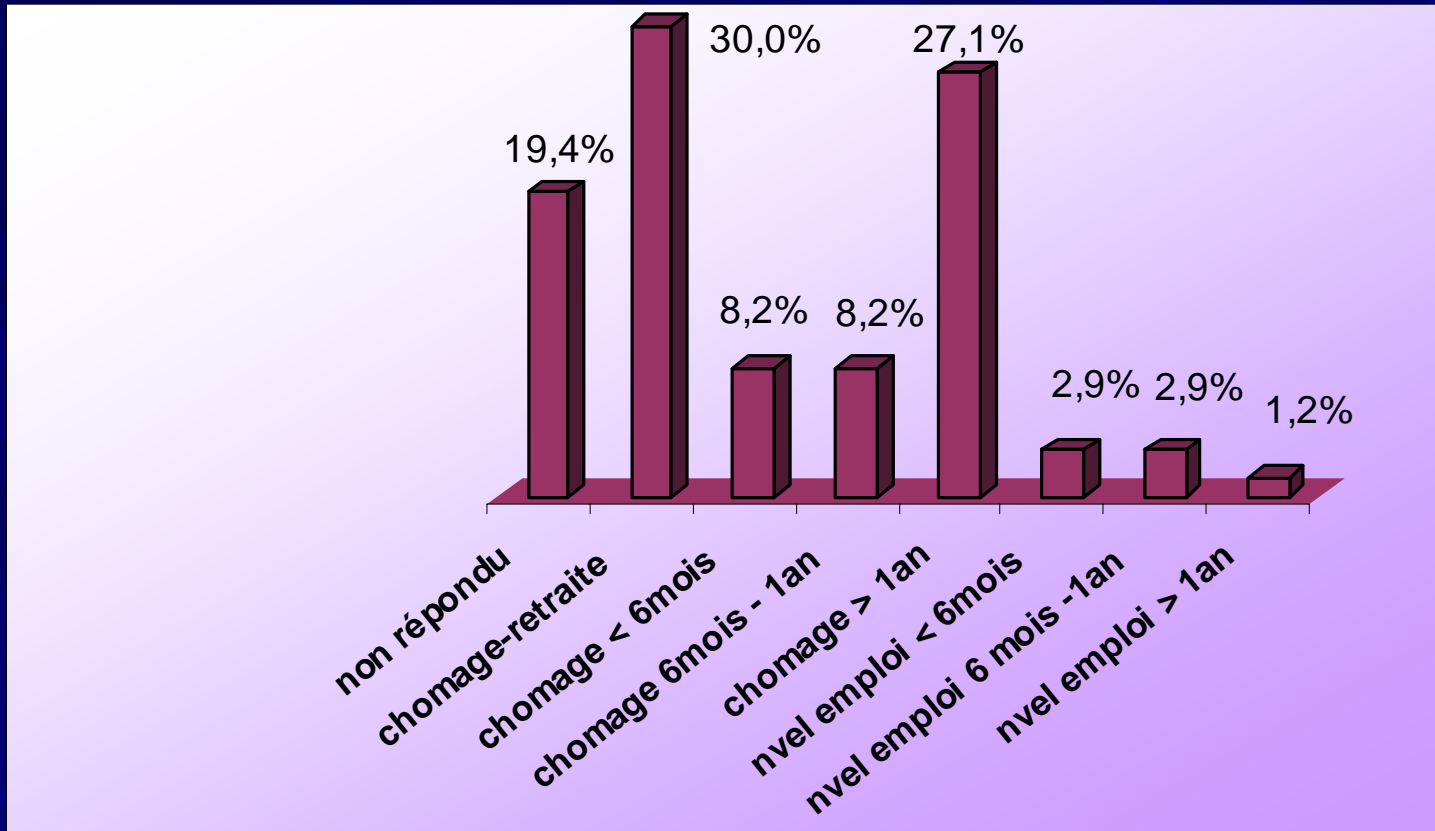
Durée de l'arrêt



Suite inaptitude



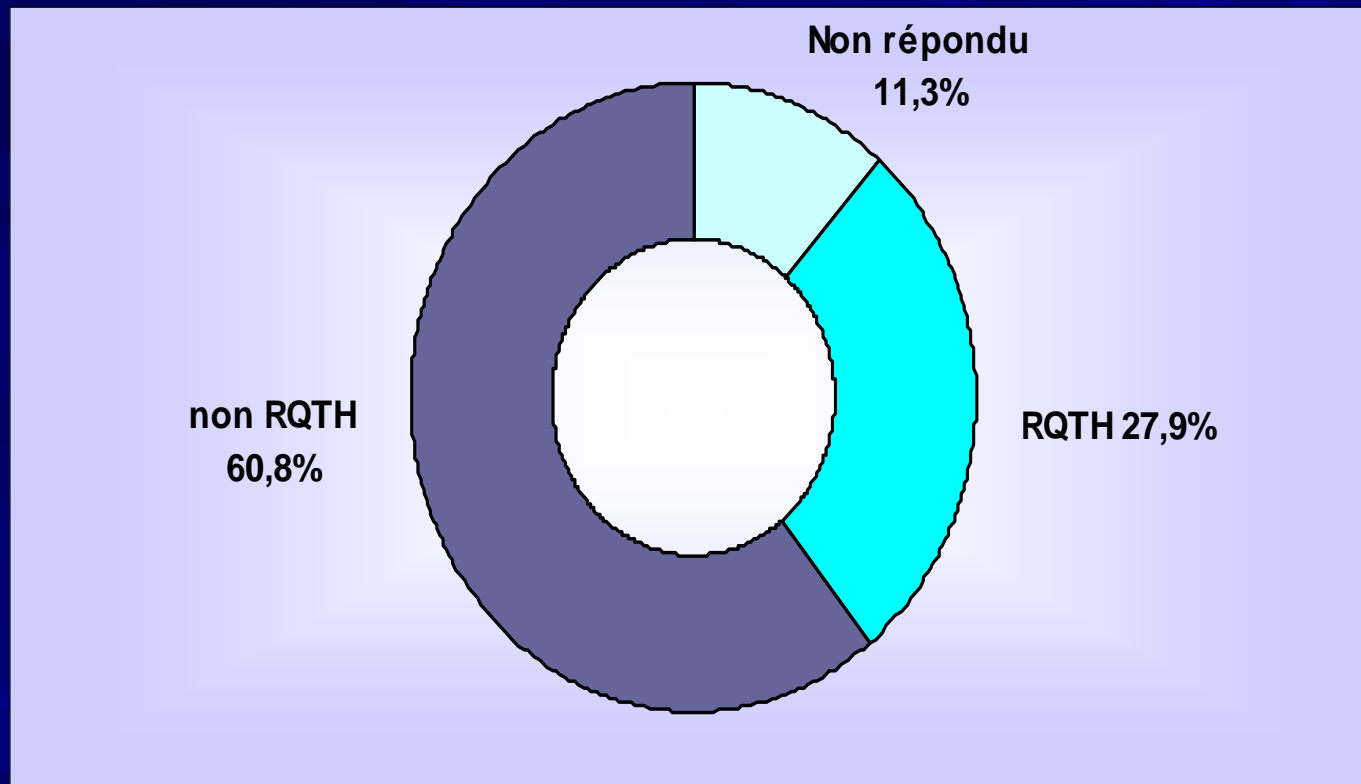
Devenir après licenciement



Nouvel emploi

- 13 salariés / 212 ont trouvé un nouvel emploi
- 10 / 13 dans le BTP
- 1 dans le commerce, 1 dans les espaces verts, 1 dans le gardiennage
- Moyenne d'âge (52 ans) < population de l'enquête (55 ans)

Reconnaissance travailleur handicapé



Propositions

- Information de notre rôle de médecin du travail : généralistes, spécialistes
- Augmentation communication avec médecins conseils
- Signalement par l'employeur des arrêts de travail prolongés
- Maintien contact avec le salarié
- Réflexion au niveau de la branche sur la notion de poste aménagé allégé

Propositions

- Rédaction d'un document synthétique à remettre au salarié:
 - Descriptif procédure inaptitude
 - Coordonnées des différents acteurs (médecin du travail, assistante sociale, SAMETH, MDPTH...)
 - Mise en place d'un numéro vert ?

- Rôle des organismes professionnels dans la reconnaissance de la pénibilité des métiers du BTP

Conclusion

La difficulté du maintien dans l'emploi des seniors nécessite la mise en œuvre d'une synergie des différents acteurs dont le médecin du travail reste le pivot